

Programme d'action :

Plan des mobilités actives (PDMA) 2026 - 2030

Communauté de communes Côte d'Émeraude

Version finale : 19/01/2026

Table des abréviations

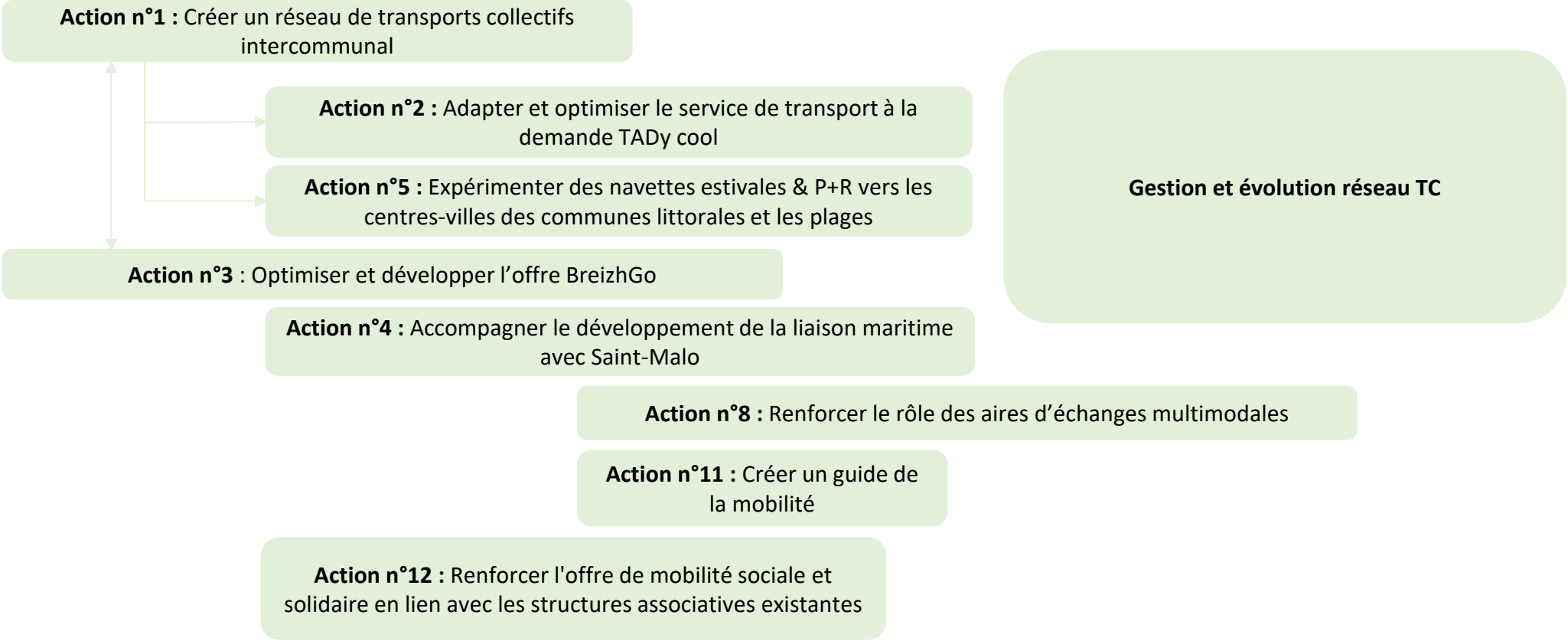
Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

ABREVIATION	SIGNIFICATION
PDMA	Plan des mobilités actives
PDM	Plan de mobilité
LOM	Loi d'orientations des mobilités (2019)
CCCE	Communauté de communes Côte d'Émeraude
CD35	Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
FFR	Fédération française de randonnée
Oti	Office de tourisme intercommunal
ZA	Zone d'activité
VAE	Vélo à assistance électrique
FUB	Fédération des usagers de la bicyclette
FDC	Fonds de concours
APS	Avant-projet sommaire (esquisse, composition générale, calendrier, estimation, etc.)
PIMA	Plan des itinéraires modes actifs
SRAV	Savoir rouler à vélo
LLD	Location longue durée
PMR	Personne à mobilité réduite
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ETP	Equivalent temps plein

Le Plan des mobilités actives (PDMA), une action du Plan de mobilité (PDM) :

2025 2026 2027 2028 2029 2030

Calendrier PDM



ACTION N°15 : RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE MOBILITÉS ACTIVES

La stratégie du PDMA

Objectif du PDMA :

« FAIRE DU RECOURS AUX MODES ACTIFS L'OPTION PRIVILÉGIÉE POUR SE RENDRE À L'ÉCOLE ET AU TRAVAIL. »

Philosophie du plan :

- Elargissement de la réflexion à l'ensemble des modes actifs plutôt qu'aux seuls cycles ;
- Dépassement de la démarche adoptée jusqu'à maintenant reposant principalement sur la création d'aménagements modes actifs pour s'orienter vers la construction d'un **environnement favorable aux modes actifs** par des actions de **management de la mobilité, service, communication**;
- Développement d'**interactions** étroites entre la **CCCE** et les **communes** pour améliorer le déplacement des utilisateurs de modes actifs en assurant davantage de **cohérence** entre les infrastructures indépendamment du maître d'ouvrage. **Ces interactions se traduiront par un soutien technique et financier.**

La stratégie du PDMA

ENJEU 1 : DES TRAJETS CONTINUS, SÉCURISÉS ET ATTRACTIFS DU POINT DE DÉPART AU POINT D'ARRIVÉE

Objectif 1 : 100 % des aménagements cyclables communautaires et 50 % des aménagements communaux sont optimisés en corrigeant leurs points faibles identifiés lors du diagnostic

Objectif 2 : Définir et créer un maillage intercommunal pour **tout trajet possible en 25 min ou moins** en VAE entre un centre bourg et un établissement scolaire/une zone d'emploi (*Z.A, centre-ville de Dinard*).

Objectif 3 : 10% du total de stationnement modes actifs (*référence 2024*) est couvert et sécurisé à proximité des établissements scolaires et des principales zones d'emplois (*Z.A, centre-ville de Dinard*)

Objectif 4 : Déployer **une borne de réparation vélo et/ou une consigne sécurisée pour 2000 habitants** sur les points d'intérêt du territoire

La stratégie du PDMA

ENJEU 2 : UN TERRITOIRE INCITANT SES HABITANTS À SE METTRE OU SE REMETTRE EN MOUVEMENT LORS DE LEURS DÉPLACEMENTS

Objectif 1 : 500 habitants peuvent louer un vélo pour réaliser leurs déplacements pendulaires chaque année.

Objectif 2 : organiser au moins 1 évènement grand public de promotion des mobilités actives et participer à au moins 80 % des évènements communaux/associatifs en lien avec cette thématique chaque année.

Objectif 3 : 1 fois par mois au moins, la CCCE communique sur un de ses canaux de communication pour promouvoir la pratique des mobilités actives sur le territoire.

ENJEU 3 : DES HABITANTS FORMÉS ET ÉQUIPÉS DEPUIS LE CM2 ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE ACTIVE.

Objectif 1 : 100 % des CM2 du territoire sont formés à la pratique cyclable et équipés de dispositifs de visibilité chaque année.

Objectif 2 : 200 habitants peuvent réparer ou acquérir un mode actif chaque année.

ENJEU 4 : LA CCCE, UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE SUR SON TERRITOIRE

Objectif 1 : 20 % des salariés (tous sites confondus) résidant à moins de 10km ont recours aux modes actifs pour se rendre au travail au moins 30 jours par an.

Objectif 2 : 12 % des déplacements professionnels des agents du siège sont réalisés à vélo.

Décomposition du programme en 3 axes :

Coordination du programme

1 action

400 000 €

20% du temps de travail

Actions déjà engagées intégrées au PDMA

7 actions

3,1 millions €

20% du temps de travail

Nouvelles actions du PDMA

15 actions

1 million €

Hors travaux issus du PIMA

60% du temps de travail

Décomposition par enjeu stratégique (hors actions déjà engagées) :

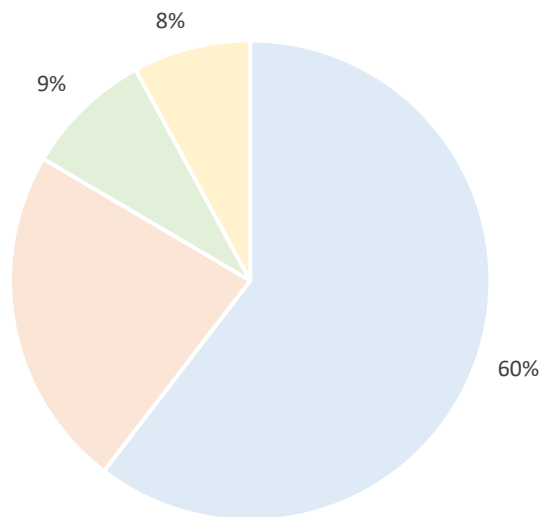
■ Enjeu 1 : Des trajets continus, sécurisés et attractifs du point de départ au point d'arrivée

■ Enjeu 2 : Un territoire incitant ses habitants à se mettre ou se remettre en mouvement lors de leurs déplacements

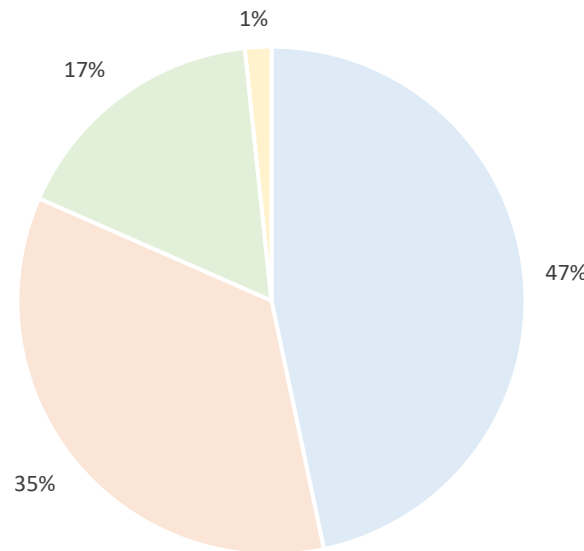
■ Enjeu 3 : Des habitants formés et équipés depuis le CM2 et tout au long de leur vie active.

■ Enjeu 4 : La CCCE un employeur exemplaire sur son territoire

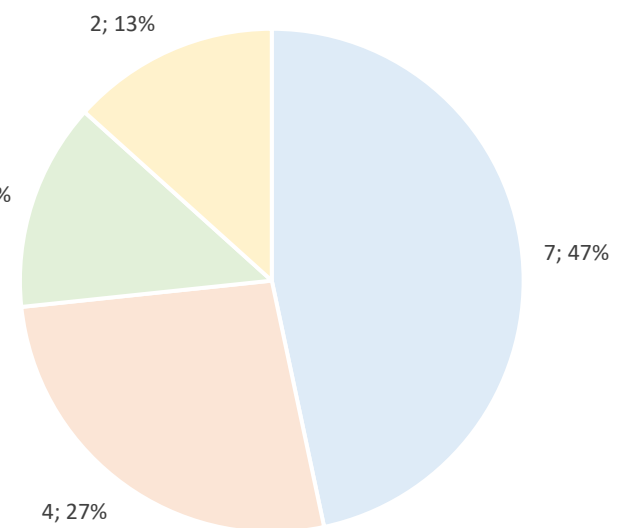
Part du temps alloué/enjeu



Part du budget/enjeu (%)

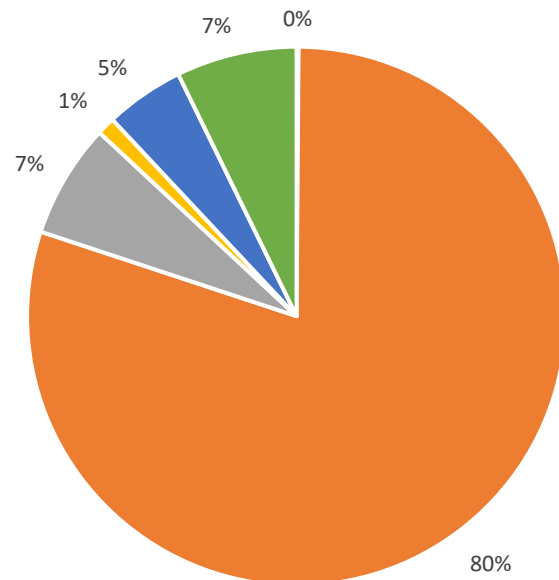


Nombre d'actions/enjeu (nombre, part (%))

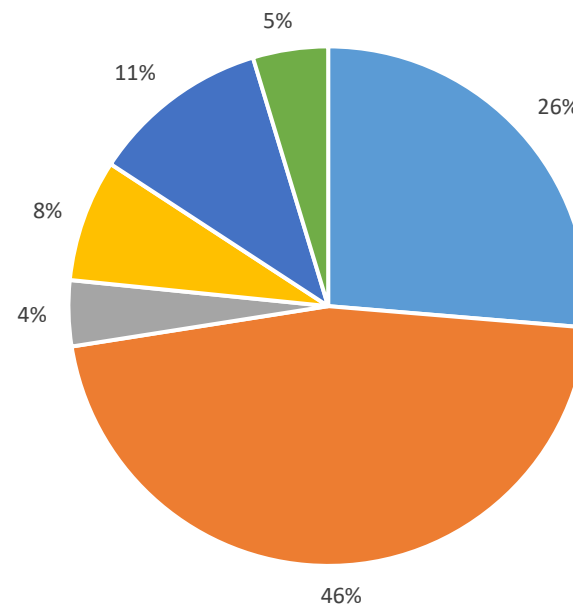


Décomposition par catégorie d'action *(dont actions déjà engagées)*

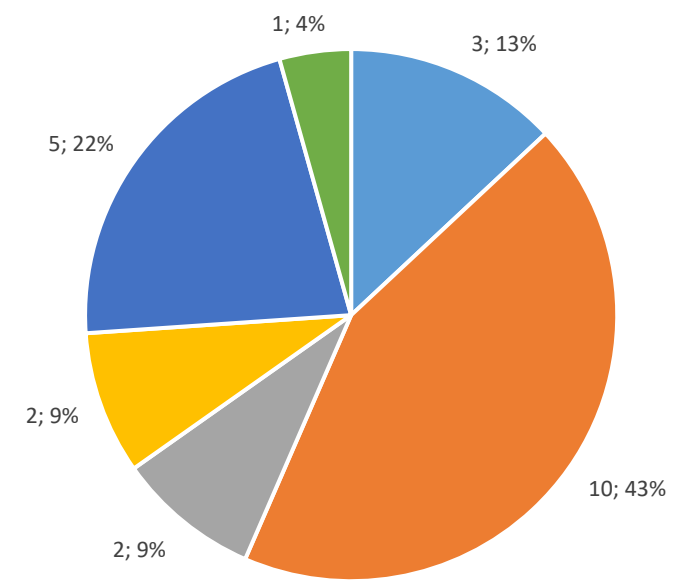
Part du budget par catégorie d'actions (%)



Part du temps alloué par catégorie d'actions (%)



Nombre d'actions par catégorie (nombre, part (%))



- coordination
- aménagement
- équipement
- communication
- management de la mobilité
- service

Guide de lecture des fiches actions

Couleur des fiches : Enjeu 0 : ■ ; Enjeu 1 : ■ ; Enjeu 2 : ■ ; Enjeu 3 : ■ ; Enjeu 4 : ■

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

Picto indiquant une interaction technique CCCE/communes

Picto indiquant une interaction financière CCCE/communes

Court extrait du diagnostic

Action 05 : Mettre en œuvre le plan des itinéraires modes actifs (PIMA)

Impact objectif PDMA : ●●●●●●

Objectif 2 : Définir et créer un maillage intercommunal pour tout trajet possible en 25 min ou moins en VAE entre un centre bourg et un établissement scolaire/une zone d'emploi (Z.A, centre-ville de Dinard).

Constat :
 Suite à la construction du « Plan des itinéraires modes actifs » le territoire dispose de choix de conception définis mais leur déclinaison opérationnelle reste à formaliser et nécessitent une coordination renforcée entre communes.

Description de l'action :
 À la suite de l'élaboration du plan des itinéraires modes actifs, cette action vise à mettre en place les itinéraires identifiés à l'échelle intercommunale. La CCCE assure une **maitrise d'ouvrage unique** jusqu'à la production de l'**avant-projet sommaire (APS)**, afin de garantir à la fois la continuité des nouveaux itinéraires et leur cohérence globale.
 Une fois cette étape réalisée les projets feront l'objet d'une maitrise d'ouvrage communautaire hors agglomération et communale en agglomération, la **communauté de communes** accompagnera les communes sur le plan **technique** jusqu'à la finalisation des projets engagés.

Points d'attention :

- Coopération CCCE/Commune, détail en **fiche AT**
- Conventionnement préalable avec l'association d'usagers pour avis dès la phase APS des projets intercommunaux.
- Suivi annuel de l'action par le groupe de travail intercommunal : « aménagements modes actifs » (commun aux actions 02/03/04/05/06/07)
- La mise en place d'aménagements expérimentaux en amont des projets d'aménagements se fera aussi souvent que possible.
- Diffusion du référentiel Aménagement/équipements à tous les acteurs pouvant être concernés sur le territoire

Partenaires :

- Communes
- Associations d'usagers

Exemples d'indicateurs :

Résultat :

- Linéaire aménagé
- Nombre d'expérimentation concrétisées
- Taux de réalisation du plan

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT			Selon action 4		
ETP		0,3	0,3	0,3	0,3
FDC	300 000€				
Budget et temps agent commune à prévoir					

SYNTHESE			
Type d'action	Aménagement		
Partenaires	Communes, associations d'usagers		
Résumé	Création de nouvelles liaisons modes actifs		
Lancement	2027	Achèvement	2030
Cout (TOTAL)	300 000€ (+ budget selon action 4)	ETP moyen/an	0,24

- **Organisme partenaire** de la CCCE pour la mise en œuvre de l'action
- **Indicateurs de suivi**

- **Calendrier :**
 - ■ : Année de lancement
 - ■ : Mise en œuvre
- **Informations RH**
- **Informations budgétaires**

- Nom de l'action
- **Position de l'action au sein de la stratégie**
- Impact de l'action sur l'objectif du PDMA : note sur 5

Contenu de l'action

Synthèse de l'action

Enjeu 1 : Des trajets continus, sécurisés et attractifs du point de départ au point d'arrivée

Action 00 : Assurer la coordination des missions relevant de la mobilité active

Objectif PDMA

« Faire du recours aux modes actifs l'option privilégiée pour se rendre à l'école et au travail »

Constat :

La politique mobilité active s'est appuyée jusqu'à aujourd'hui sur le schéma directeur des infrastructures cyclables. La communauté de communes, par effet d'opportunité a également pu déployer d'autres actions en lien avec la mobilité active, mais pas de façon structurée. La construction du plan de mobilité simplifié dans le cadre de la loi LOM est aujourd'hui l'occasion de dépasser la seule structuration de la politique d'aménagement en construisant une programmation plus globale pour les modes actifs.

Contenu de l'action :

Via la pérennisation d'un poste de chargé de projet et la création d'un second poste en contrat de projet pour soutenir la mise en œuvre du plan, cette action tend à piloter la politique mobilité active de manière générale.

Cela comprend :

La coordination du programme :

- budget, bureaux, conseils communautaires, temps de coordination avec l'élu et le chef de pôle, etc. ;
- L'animation des partenariats et de la concertation (comité des partenaires, pacte des mobilités, etc.) ;
- La communication ;
- Le temps alloué à la formation des agents;
- Le suivi et l'évaluation du PDMA dans son ensemble ;
- La définition, la gestion des risques et imprévus et la définition de la réponse à adopter

Pilotage de la mise en œuvre des actions déjà engagées, intégrées au PDMA (Actions A à G)

Pilotage de la mise en œuvre des nouvelles actions du PDMA

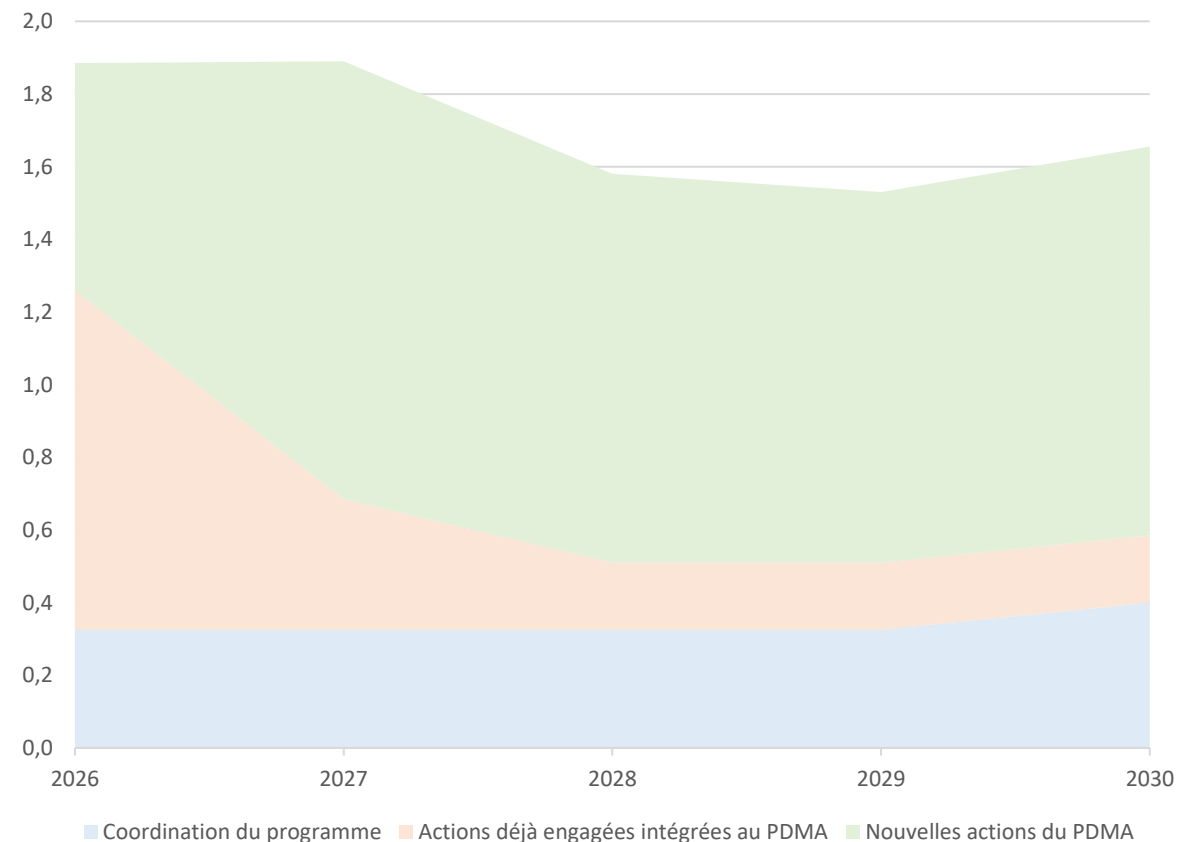
Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

Répartition du temps agents en 3 axes



Actions A à G : Actions déjà engagées intégrées au PDMA

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

Action A : Gérer la compétence randonnée

Type d'action	Coordination		
Partenaires	CD35/FFR/Oti/Communes		
Résumé	Conception et gestion des itinéraires (coordination de l'entretien, gestion de la signalétique, mise à jour des itinéraires, gestion des droits de passages, etc.).		
Lancement	En cours	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	5 000€	ETP moyen/an	0,1

Action B : Jalonnement des itinéraires modes actifs

Type d'action	Aménagement		
Partenaires	CD35/Communes		
Résumé	Passation d'un marché de fourniture/pose, gestion de l'entretien et de la maintenance, gestion de la subvention.		
Lancement	En cours	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	79 000€ (dont subvention CD35)	ETP moyen/an	0,07

Action C : Construction et animation du référentiel communautaire modes actifs

Type d'action	Aménagement		
Partenaires	CD35/Communes/Associations modes actifs		
Résumé	Recrutement et suivi d'un prestataire qui assistera la CCCE pour construire le référentiel aménagement et équipements mobilité active du territoire , adoption du référentiel en conseil communautaire et par les communes du territoire.		
Lancement	2026	Achèvement	Court terme
Cout (TOTAL)	30 000€	ETP moyen/an	0,06

Action D : Suivi de la fréquentation des itinéraires modes actifs et analyse préalable aux projets

Type d'action	Aménagement		
Partenaires	Communes		
Résumé	Définition et mise en œuvre du planning annuel de comptage modes actifs intercommunal, suivi et accompagnement des communes dans leurs besoins de comptages ponctuels, suivi de la donnée des compteurs fixes.		
Lancement	En cours	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	15 000€	ETP moyen/an	0,04

Actions A à G : Actions déjà engagées intégrées au PDMA

Action E : Aménagement de la liaison de desserte du Minihic-sur-Rance

Type d'action	Aménagement		
Partenaires	CD35/Communes		
Résumé	Conception du projet/programme		
Lancement	2026	Achèvement	Moyen terme
Cout (TOTAL)	Environ 1 000 000€	ETP moyen/an	0,05

Action F : Aménagement de la liaison (PLA) (aéroport) (PLA)

Type d'action	Aménagement		
Partenaires	Région Bretagne/Communes		
Résumé	Conception du projet/programme		
Lancement	2026	Achèvement	Moyen terme
Cout (TOTAL)	Environ 2 000 000€	ETP moyen/an	0,05

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le
ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

Action G : Conventionnement avec les partenaires

Type d'action	Coordination		
Partenaires	Associations		
Résumé	Conventionner avec les partenaires associatifs du territoire dans le but de fluidifier et cadrer les actions en commun mais aussi de définir une méthode de travail en commun sur les sujets mobilités actives du territoire (aménagement, services, etc.).		
Lancement	2026	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	0€	ETP moyen/an	0,01

Action Transverse (AT) : Développer et structurer la coopération entre la CCCE et les communes

Objectifs :

Enjeu 1 :

- **objectif 1** : 100 % des aménagements cyclables communautaires et 50 % des aménagements communaux sont optimisés en corrigeant leurs points faibles identifiés lors du diagnostic
- **objectif 2** : Définir et créer un maillage intercommunal pour tout trajet possible en 25 min ou moins en VAE entre un centre bourg et un établissement scolaire/une zone d'emploi (Z.A, centre-ville de Dinard)
- **Objectif 3** : 10 % du total de stationnement modes actifs (référence 2024) est couvert et sécurisé à proximité des établissements scolaires et des principales zones d'emplois (Z.A, centre-ville de Dinard)
- **Objectif 4** : Déployer une borne de réparation vélo et/ou une consigne sécurisée pour 2000 habitants sur les points d'intérêt du territoire

Enjeu 2 :

- **Objectif 2** : Organiser au moins 1 évènement grand public de promotion des mobilités actives et participer à au moins 80 % des évènements communaux/associatifs en lien avec cette thématique chaque année.

Enjeu 3 :

- **Objectif 1** : 100 % des CM2 du territoire sont formés à la pratique cyclable et équipés de dispositifs de visibilité chaque année.

Actions concernées :

- **Action 02** : Corriger les problèmes constatés sur les aménagements modes actifs.
- **Action 03** : Traiter les principaux points noirs/discontinuités en agglomération (giratoires, etc.)
- **Action 05** : Mettre en œuvre le plan des itinéraires modes actifs (PIMA)
- **Action 06** : Implanter du stationnement couvert (à minima) et sécurisé
- **Action 07** : Implanter des consignes et station réparation vélo
- **Action 11** : Mettre en place au moins un évènements modes actifs annuel et tournant
- **Action 12** : Pérenniser le « Savoir rouler à vélo »

Constat :

Aujourd'hui, les actions en faveur de la mobilité active sont mises en œuvre de manière fragmentée, à l'échelle intercommunale ou communale. Cette organisation génère des **discontinuités et des incohérences**, notamment dans les aménagements, qui nuisent au confort et à la sécurité des cyclistes. Afin de garantir une **expérience cohérente et sécurisée sur l'ensemble du territoire de la CCCE pour les usagers**, indépendamment du gestionnaire de voirie, il est nécessaire de **renforcer et structurer la coopération entre la CCCE et les communes**, en coordonnant les actions au regard des compétences de chacun.

Description de l'action :

La communauté de communes a vocation à devenir une **institution support** pour toute action ayant trait à la mobilité active et pourra à ce titre **solliciter ou être sollicitée** par les communes pour :

- La création d'aménagements relevant du **plan des itinéraires modes actifs. Ceux-ci feront l'objet d'une maîtrise d'ouvrage unique** portée par la **CCCE sur l'intégralité** du tracé (y compris en **agglomération**) jusqu'à **l'avant-projet sommaire (APS)**. La suite des projets fera l'objet d'une maîtrise d'ouvrage communautaire hors agglomération et communale en agglomération. La CCCE fournira un **accompagnement technique** à la commune tout au long du projet. Les aménagements réalisés dans ce cadre pourront bénéficier **du fonds de concours*** de la CCCE;
- La mise en œuvre des projets portant **modifications ou complément d'aménagements modes actifs existants (action 02 et 03)**. Ceux-ci feront l'objet d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** de la part de la **CCCE** vers les communes sous forme de **conseil et de suivi** de la conformité de l'aménagement aux référentiels en vigueur à chaque étape du projet. Les aménagements réalisés dans ce cadre pourront bénéficier **du fonds de concours*** de la CCCE;
- **La pose d'équipements cyclables** (stationnement, consignes, etc.). La fourniture et la pose seront prises en charge à **100 %** par la CCCE dans le cadre de ses plans d'implantation et **hors infra/autorisation d'urbanisme** réalisée et financée par les communes;
- La mise en œuvre annuelle du dispositif « **Savoir rouler à vélo** » (SRAV). Le dispositif sera piloté par la CCCE, celui-ci sera dispensé auprès des CM2 du territoire et porté **financièrement à égalité** par la CCCE et les communes;
- La participation à des **évènements** ayant trait à la mobilité active et sa promotion.

***Le montant ainsi que les conditions de versement du fonds de concours seront définis précisément au lancement du PDMA**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 02/03/2026
ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

Action 01 : Construire et mettre en œuvre un plan annuel d'entretien des aménagements modes actifs communautaires

Impact objectif PDMA : ●●●○○

Objectif 1 : 100 % des aménagements modes actifs communautaires et 50% des aménagements communaux sont optimisés en corrigeant leurs points faibles identifiés lors du diagnostic.

Constat :

Le diagnostic territorial a mis en avant la récurrence du manque d'entretien des aménagements cyclables, 23 % des aménagements sont concernés par au moins un des critères d'entretien évalués (marquage, végétaux, bande de roulement).

Description de l'action :

Pour améliorer le confort de l'utilisateur et éviter l'usure précoce des aménagements et assurer un bon niveau de confort/sécurité, la CCCE construira un **planning interservices** (mobilité, espaces verts, services techniques) pour l'entretien courant des aménagements modes actifs.

Points d'attention :

- Pilotage du planning par le service mobilité
- Une évaluation annuelle sera réalisée sur l'intégralité des aménagements pour contrôler leur état général.

Partenaire :

Exemples d'indicateurs :

Moyen :

- Temps

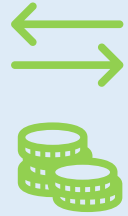
Résultat :

- Scoring cyclable

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€
ETP		0,05	0,02	0,02	0,02

SYNTHESE			
Type d'action	Aménagement		
Résumé	Entretien des aménagements modes actifs communautaire		
Lancement	2027	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	25 000€	ETP moyen/an	0,02



Enjeu 1 : Des trajets continues, sécurisés et attractifs du point de départ au point d'arrivée

Action 02 : Corriger les problèmes constatés sur les aménagements modes actifs

Impact objectif PDMA : ●●●○○

- **Objectif 1** : 100 % des aménagements modes actifs communautaires et 50 % des aménagements communaux sont optimisés en corrigeant leurs points faibles identifiés lors du diagnostic.
- **Objectif 2** : Définir et créer un maillage intercommunal pour tout trajet possible en 25 min ou moins en VAE entre un centre bourg et un établissement scolaire/une zone d'emploi (Z.A, centre-ville de Dinard)

Constat :

Le diagnostic territorial a mis en exergue de nombreux problèmes sur les aménagements du territoire (intersections mal signalées dans 83 % des cas, obstacles sur 25 % des aménagements, etc.) contrariant la progression du cycliste et pouvant générer un inconfort, voire un risque.

Description de l'action :

Pour améliorer le confort général de l'utilisateur, des corrections seront réalisées sur les aménagements **existants** pour tous les problèmes **non structurels** (signalétique de police, marquage au sol, hauteur des seuils, état du revêtement, obstacles sur la voie) constatés lors du diagnostic **en et hors agglomération**.

Points d'attention :

- Création d'un groupe de travail intercommunal : « aménagements modes actifs » (commun aux actions 02/03/04/05/06/07) pour établir le plan des aménagements communaux à reprendre ainsi que la nature des reprises.
- Conventonnement préalable avec l'association d'utilisateurs pour avis dès la phase APS des projets intercommunaux.
- Prise en compte du diagnostic territorial et du baromètre de la FUB 2025 pour établir les priorités
- Coopération CCCE/Commune, détail en **fiche AT**
- Information/Formation sur les réglementations et recommandations auprès des élus et techniciens municipaux
- Diffusion du référentiel Aménagement/équipements à tous les acteurs pouvant être concernés sur le territoire

Partenaires :

- Communes
- Associations d'utilisateurs

Exemples

- Linéaire
- Taux d'

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT	5 000€	30 000€	30 000€	30 000€	30 000€
ETP	0,025	0,12	0,12	0,12	0,12
FDC	180 000€				
Budget et temps agent commune à prévoir					

SYNTHESE			
Type d'action	Aménagement		
Partenaires	Communes		
Résumé	Reprise non structurelle des aménagements existant		
Lancement	2027	Achèvement	2030
Cout (TOTAL)	305 000€	ETP moyen/an	0,10

Action 03 : Traiter les principaux points noirs/discontinuités en agglomération (giratoires, etc.)

Impact objectif PDMA : ●●●●○

Objectif 2 : Définir et créer un maillage intercommunal pour tout trajet possible en 25 min ou moins en VAE entre un centre bourg et un établissement scolaire/une zone d'emploi (Z.A, centre-ville de Dinard)

Constat :

Le diagnostic territorial a mis en exergue un problème récurrent de discontinuité sur les itinéraires modes actifs existants (25 % des aménagements présentent une discontinuité totale (fin d'aménagement)) et ce, notamment aux intersections.

Description de l'action :

Pour assurer une meilleure continuité aux itinéraires existants et améliorer les conditions de confort et de sécurité, les principales discontinuités en agglomération identifiées lors du diagnostic (carrefours à feu, giratoire, etc.) feront l'objet d'un aménagement.

Points d'attention :

- Création d'un groupe de travail intercommunal : « aménagements modes actifs » (commun aux actions 02/03/04/05/06/07) pour établir le plan des aménagements communaux à reprendre ainsi que la nature des reprises.
- Conventonnement préalable avec l'association d'usagers pour avis dès la phase APS des projets intercommunaux.
- Prise en compte du diagnostic territorial et du baromètre de la FUB 2025 pour établir les priorités
- Conventonnement préalable avec l'association d'usagers pour avis dès la phase avant-projet sommaire (APS) des projets
- Diffusion du référentiel Aménagement/équipements à tous les acteurs pouvant être concernés sur le territoire
- Coopération CCCE/Commune, détail en **fiche AT**

Partenaires :

- Communes
- Associations d'usagers

Exemples

- Taux de discontinuité
- Taux de réalisation du plan

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT	0€	0€	0€	0€	0€
ETP	0,05	0,15	0,15	0,15	0,15
FDC	150 000€				
Budget et temps agent commune à prévoir					

SYNTHESE			
Type d'action	Aménagement		
Partenaires	Communes, associations d'usagers		
Résumé	Aménagement des discontinuités du réseau existant		
Lancement	2026	Achèvement	2030
Cout (TOTAL)	150 000€	ETP moyen/an	0,13

Action 04 : Elaborer le plan des itinéraires modes actifs (PIMA)

Impact objectif PDMA : ○○○○○

Objectif 2 : Définir et créer un maillage intercommunal pour tout trajet possible en 25 min ou moins en VAE entre un centre bourg et un établissement scolaire/une zone d'emploi (Z.A, centre-ville de Dinard).

Constat :

Suite au premier schéma directeur d'infrastructures cyclables et intermodales (2014), une nouvelle étude de conception est nécessaire pour définir les itinéraires modes actifs répondant aux objectifs du PDMA. Ce plan se réalisant à l'échelle du territoire, un travail continu entre communes et CCCE sera mis en place.

Description de l'action :

Pour développer le maillage cyclable à vocation utilitaire, à l'échelle de la communauté de communes, une étude externalisée portant sur la construction du plan des itinéraires modes actifs sera réalisée selon les principes suivants :

- Hiérarchisation du réseau viaire
- Identification des axes de circulation aménageables (priorité aux aménagements légers) ou déclassables
- Prise en compte de l'étude sur le réemploi des sentiers de randonnée (et des autres études préexistantes sur le territoire)
- Proposition de typologie d'aménagement
- Estimation du cout de réalisation
- Planning prévisionnel de mise en œuvre

Points d'attention :

- Concertation du groupe de travail intercommunal : « aménagements modes actifs » (commun aux actions 02/03/04/05/06/07).
- Le PIMA sera un support de référence en intégrant l'intégralité des actions relevant de la thématique aménagement.

Partenaires :

- Communes
- Associations d'usagers

Exemple

Résultat

- Validation des itinéraires modes actifs comprenant à minima :
 - Linéaire à corriger
 - Carrefour à traiter
 - Aménagement nouveaux (type, cout, etc.)

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT	40 000€				
ETP	0,2				

SYNTHESE			
Type d'action	Aménagement		
Partenaires	Communes		
Résumé	Construction de la planification des nouveaux aménagements modes actifs		
Lancement	2026	Achèvement	2026
Cout (TOTAL)	40 000€	ETP moyen/an	0,04



Action 05 : Mettre en œuvre le plan des itinéraires modes actifs (PIMA)

Impact objectif PDMA : ○○○○○○

Objectif 2 : Définir et créer un maillage intercommunal pour tout trajet possible en 25 min ou moins en VAE entre un centre bourg et un établissement scolaire/une zone d'emploi (Z.A, centre-ville de Dinard).

Constat :

Suite à la construction du « Plan des itinéraires modes actifs » le territoire dispose de choix de conception définis, mais leur déclinaison opérationnelle reste à formaliser et nécessite une coordination renforcée entre communes et CCCE pour assurer leur cohérence et leur pérennité.

Description de l'action :

À la suite de l'élaboration du plan des itinéraires modes actifs, cette action vise à mettre en place les itinéraires identifiés à l'échelle intercommunale. La **CCCE assure une maîtrise d'ouvrage unique** jusqu'à la production de l'**avant-projet sommaire (APS)**, afin de garantir à la fois la continuité des nouveaux itinéraires et leur cohérence globale.

Une fois cette étape réalisée, les projets feront l'objet d'une maîtrise d'ouvrage communautaire hors agglomération et communale en agglomération, **la communauté de communes** accompagnera les communes sur le plan **technique** jusqu'à la finalisation des projets engagés.

Points d'attention :

- Coopération CCCE/Commune, détail en **fiche AT**
- Conventionnement préalable avec l'association d'utilisateurs pour avis dès la phase APS des projets intercommunaux.
- Suivi annuel de l'action par le groupe de travail intercommunal : « aménagements modes actifs » (commun aux actions 02/03/04/05/06/07)
- La mise en place d'aménagements expérimentaux en amont des projets d'aménagements se fera aussi souvent que possible.
- Diffusion du référentiel Aménagement/équipements à tous les acteurs pouvant être concernés sur le territoire

Partenaires :

- Communes
- Associations d'utilisateurs

Exemple :

Résultat :

- Linéaire aménagé
- Nombre d'expérimentation concrétisées
- Taux de réalisation du plan

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT			Selon action 4		
ETP		0,3	0,3	0,3	0,3
FDC	300 000€				
Budget et temps agent commune à prévoir					

SYNTHESE			
Type d'action	Aménagement		
Partenaires	Communes, associations d'utilisateurs		
Résumé	Création de nouvelles liaisons modes actifs		
Lancement	2027	Achèvement	2030
Cout (TOTAL)	300 000€ (+ budget selon action 4)		ETP moyen/an 0,24



Action 06 : Implanter du stationnement couvert (à minima) et sécurisé

Impact objectif PDMA : ●●●●●

Objectif 3 : 10 % du total de stationnement modes actifs (référence 2024) est couvert et sécurisé à proximité des établissements scolaires et des principales zones d'emplois (Z.A, centre-ville de Dinard)

Constat :

Le territoire de la communauté de communes est globalement bien doté en matière de stationnement (1300 places disponibles), mais celui-ci est inégalement réparti et composé d'un nombre important de pince-roues (15 % du parc total).

Description de l'action :

Pour répondre aux besoins actuels et en complément de l'offre de stationnement existante, la communauté de communes implantera 130 places de stationnement couvert (à minima), voire sécurisé aux conditions suivantes :

- En remplacement des pince-roues ou de stationnements défectueux ;
- En intermodalité avec les arrêts de transports collectifs présents sur le territoire ;
- En remplacement d'une place de stationnement automobile (en particulier à proximité d'une traversée piétonne).

Points d'attention :

- Réalisation d'une étude d'implantation en interne (stage)
- Les implantations en agglomération feront l'objet d'une prise en charge **selon les conditions définies dans la fiche AT.**
- Diffusion du référentiel Aménagement/équipements à tous les acteurs pouvant être concernés sur le territoire
- L'entretien courant sera réalisé par les communes, le reste de la maintenance sera assuré par la CCCE.
- Suivi annuel de l'action par le groupe de travail intercommunal : « aménagements modes actifs » (commun aux actions 02/03/04/05/06/07)

Partenaire :

- Communes

Exemples

- Nombre de places stationnement créés/a

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT		4 200€	86 700€	86 700€	86 700€
ETP		0,1	0,05	0,05	0,05
Budget et temps agent commune à prévoir					

SYNTHESE			
Type d'action	Equipement		
Partenaires	Communes		
Résumé	Implantation de 130 places de stationnements couverts (à minima)/sécurisés		
Lancement	2027	Achèvement	2030
Cout (TOTAL)	264 300€	ETP moyen/an	0,05

Enjeu 1 : Des trajets continus, sécurisés et attractifs du point de départ au point d'arrivée



Action 07 : Planter des consignes et stations de réparation vélo

Impact objectif PDMA : ●○○○○

Objectif 4 : Déployer une borne de réparation vélo et/ou une consigne sécurisée pour 2000 habitants sur les points d'intérêt du territoire

Constat :

Le diagnostic territorial a mis en lumière la faible quantité d'équipements disponibles pour les pratiquants de modes actifs sur le territoire.

Description de l'action :

Pour développer l'offre d'équipements cyclables sur le territoire de la communauté de communes et répondre aux besoins actuels des pratiquants de modes actifs, 15 sites feront l'objet d'implantation de consignes sécurisées et/ou de stations de réparation vélo.

Points d'attention :

- Réalisation d'une étude d'implantation en interne (stage)
- Les implantations en agglomération feront l'objet d'une prise en charge **selon les conditions définies dans la fiche AT.**
- L'entretien courant sera réalisé par les communes, le reste de la maintenance sera assuré par la CCCE.
- Suivi annuel de l'action par le groupe de travail intercommunal : « aménagements modes actifs » (commun aux actions 02/03/04/05/06/07)

Partenaire :

- Communes

Exemple

Nombre de sites équipés

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT		5 000€	15 000€		
ETP		0,05	0,05		
Budget et temps agent commune à prévoir					

SYNTHESE			
Type d'action	Equipement		
Partenaires	Communes		
Résumé	Implantation de 15 consignes/station de réparation vélo		
Lancement	2027	Achèvement	2028
Cout (TOTAL)	20 000€	ETP moyen/an	0,02

Action 08 : Mettre en place un service de location vélos longue durée (LLD)

Impact objectif PDMA : ○○○○○○

Objectif 1 : 500 habitants peuvent louer un vélo pour réaliser leurs déplacements pendulaires chaque année.

Constat :

Les études antérieures ont montré l'intérêt d'un service de location de vélos sur le territoire. Lors de l'enquête par entretien réalisée dans le cadre du diagnostic territorial, **plus de la moitié des répondants ont exprimé le besoin de mettre en place un tel service.** Ce constat est également confirmé par des demandes provenant de l'association locale et des habitants.

Description de l'action :

Pour développer l'offre de service cyclable sur le territoire de la communauté de communes et encourager la pratique cyclable auprès des actifs du territoire, un service de location vélo longue durée proposant également des vélos adaptés aux PMR sera mis en place.

Points d'attention :

- **Externalisation de la gestion** (ou *internalisation par un service tiers*)
- Définition du règlement du service
- Définition des conditions de locations (tarifs, caution, ouverture aux personnes morales, ouverture à la prise en charge employeur, etc.)
- Mettre en place une tarification sociale
- Définition/acquisition d'un **lieu de stockage/entretien de la flotte** (d'un/plusieurs point de retrait vélo sur le territoire)
- **Définition du parc** (composition, véhicules disponibles, taille de la flotte)
- Acquisition du matériel
- Suivi du prestataire/service par le chargé de mission mobilité

Partenaire :

- Prestataires

Exemple

- Taux de disponibilité de la flotte
- Durée de location moyenne/médiane
- Nombre de location annuelle

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT	70 000€	45 000€	95 000€	45 000€	45 000€
ETP	0,2	0,05	0,05	0,05	0,05

SYNTHESE			
Type d'action	Service		
Résumé	Création d'un service de location vélo longue durée		
Lancement	2026	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	300 000€	ETP moyen/an	0,08

Action 09 : Mettre en place un atelier de mise/remise en selle

Impact objectif PDMA : ●●○○○

Objectif 1 : 500 habitants peuvent louer un vélo pour réaliser leurs déplacements pendulaires chaque année.

Constat :

L'enquête réalisée dans le cadre du diagnostic a révélé le besoin de **sécuriser la pratique du vélo**, notamment en travaillant sur l'**appréhension** des cyclistes **débutants** face aux **risques réels**.

Description de l'action

Pour encourager le développement de la pratique des modes actifs, un atelier de formation à destination des adultes sera mis en place deux fois par an (groupe de 10 personnes) sur le territoire.

Points d'attention :

- Achat de fournitures nécessaires aux ateliers (plot/cônes/gilet de visibilité)
- Prioriser l'accès des PMR à la formation

Partenaires :

- Communes
- Prestataires
- CCAS

Exemple

Résultat

- Nombre de demande d'inscription/cycle
- Taux de participation/cycle

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT		2 400€	2 400€	2 400€	2 400€
ETP		0,04	0,02	0,02	0,02

SYNTHESE			
Type d'action	Management de la mobilité		
Résumé	Dispense d'une formation de mise/remise en selle auprès des habitants		
Lancement	2027	Achèvement	2030 voire pérenne
Cout (TOTAL)	9 600€	ETP moyen/an	0,02

Action 10 : Construire et mettre en œuvre le plan de communication « modes actifs »

Impact objectif PDMA : ○○○○○

Objectif 3 : Une fois par mois au moins, la CCCE communique sur un de ses canaux de communication pour promouvoir la pratique des mobilités actives sur le territoire.

Constat :

Le diagnostic territorial a mis en évidence un **manque d'émulation autour de la politique de mobilité active de la CCCE**. Cette situation se traduit par un déficit de **visibilité et de communication** sur les initiatives existantes.

Description de l'action :

Pour encourager la pratique des modes actifs, la communauté de communes mettra en place un **plan de communication spécifique** visant à valoriser les infrastructures et services existants, sensibiliser aux bienfaits du vélo et de la marche, promouvoir les événements locaux, diffuser conseils et bonnes pratiques de sécurité, et relayer les dispositifs nationaux et régionaux notamment :

- Une communication régulière sur les actions mises en place et création de "temps forts" pour mieux les valoriser ;
- Une communication régulière sur les travaux et leurs avancées ;
- Une communication générale pro-modes actifs :
 - Relai des communications nationales (associations, Etat, etc.) ;
 - Valorisation du suivi de la fréquentation modes actifs du territoire ;
 - Sensibilisation aux bienfaits santé, environnementaux et économiques des déplacements actifs ;
 - Animation de type challenge employeur, participation aux autres évènements CCCE,
 - Etc.

En parallèle du plan :

- Créer d'un kit communication modes actifs pour représenter la communauté de communes sur ses différents évènements ;
- Participer aux salons nationaux de la mobilité active.
- Implanter des totems de communication modes actifs à proximité des lieux de stationnement/équipements modes actifs.

Partenaire :

Exemples

- Nombre de vue des post mobilités actives
- Nombre de campagne réalisées/an
- Nombre de participation aux salons nationaux

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€
ETP	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05

SYNTHESE

Type d'action	Communication				
Résumé	Mise en place d'un plan de communication spécifique modes actifs				
Lancement	2026	Achèvement			Action pérenne
Cout (TOTAL)	15 000€	ETP moyen/an			0,05

Action 11 : Mettre en place au moins un évènement modes actifs annuel et tournant

Impact objectif PDMA : ○○○○○

Objectif 2 : Organiser au moins 1 évènement grand public de promotion des mobilités actives et participer à au moins 80 % des évènements communaux/associatifs en lien avec cette thématique chaque année.

Constat :

Le diagnostic territorial a mis en évidence un **manque d'émulation autour de la politique de mobilité active de la CCCE**. Cette situation se traduit par un déficit de **visibilité et de communication** sur les initiatives existantes. On peut souligner également l'absence de **moments d'animation réguliers** permettant de créer une dynamique collective autour de l'usage du vélo, de la marche et des modes actifs au quotidien.

Description de l'action :

La communauté de communes organisera au moins un des **deux évènements suivants chaque année** :

Mai à Vélo :

- Focus sur les **vélotafeurs** (trajets domicile-travail à vélo).

Semaine de la Mobilité :

- Focus sur les **déplacements actifs/scolaires**

Ces évènements serviront également de **relais pour les actions locales**, en valorisant les initiatives des associations, des entreprises, etc. engagées dans la mobilité active.

Une **communication ciblée** sera déployée avant, pendant et après les évènements pour maximiser la participation et l'adhésion des habitants.

Partenaires :

- Communes
- Associations d'usagers
- Entreprises

Exemples

- Taux de participation aux évènements
- Nombre de visiteurs aux évènements

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT		7 500€	7 500€	7 500€	7 500€
ETP		0,1	0,1	0,1	0,1

SYNTHESE			
Type d'action	Communication		
Partenaires	Communes, associations d'usagers, entreprises		
Résumé	Deux évènements dédiés aux mobilités alternatives chaque année		
Lancement	2027	Achèvement	2030 voire pérenne
Cout (TOTAL)	30 000€	ETP moyen/an	0,08



Action 12 : Pérenniser le “Savoir rouler à vélo”

Impact objectif PDMA : ●●●●○

Objectif 1 : 100 % des CM2 du territoire sont formés à la pratique cyclable et équipés de dispositifs de visibilité chaque année.

Constat :

Le diagnostic territorial a mis en évidence l'efficacité du dispositif existant sur la CCCE, avec 650 élèves de CM2 formés en trois ans, ainsi que la nécessité de le pérenniser.

Description de l'action :

Dans le but de former, effectivement, 100 % des CM2 du territoire chaque année, Des conventions seront établies avec l'ensemble des acteurs impliqués (prestataires, communes, écoles) afin d'assurer la pérennité du dispositif sur la durée du plan et de faciliter sa mise en œuvre chaque année.

Points d'attention :

- Distribution d'un kit de visibilité à l'ensemble des CM2 à l'issue de chaque session du dispositif
- Le financement sera partagé entre les communes et la CCCE

Partenaires :

- Communes
- Ecoles
- Prestataires

Exemples

Résultat :

- Taux de territoire
- Nombre annuel de kits visibilité distribués

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT	14 000€	14 000€	14 000€	14 000€	14 000€
ETP	0,05	0,1	0,05	0,05	0,05
Budget commune à prévoir : 13 250€/an proratisé au nombre d'élèves par commune					

SYNTHESE			
Type d'action	Management de la mobilité		
Partenaires	Communes, prestataires agréés		
Résumé	Former 100% des CM2 du territoire et pérenniser le dispositif par un conventionnement pluriannuel avec les partenaires		
Lancement	En cours	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	70 000€	ETP moyen/an	0,06

Action 13 : Réviser le dispositif « d'aide à l'achat vélo »

Impact objectif PDMA : ●●●○○

Objectif 2 : 200 habitants peuvent réparer ou acquérir un mode actif chaque année.

Constat :

L'aide à l'achat vélo déjà existante sur le territoire n'est aujourd'hui pas suffisamment sollicitée (40 % de l'enveloppe consommée/an).

Description de l'action :

Dans le but de faciliter l'accès à un mode actif, la CCCE souhaite rendre ce dispositif déjà existant plus attractif. Dans ce cadre, une évolution du dispositif sera réalisée en travaillant entre autres sur les points suivants :

- Critères d'attributions
- Montant de l'aide
- Véhicules subventionnés
- Barème sociale
- Prise en charge de la remise en état d'un cycle
- Communication sur le dispositif
- etc.

Points d'attention :

- Communication approfondie pour valoriser les changements apportés au dispositif

Partenaire :

Exemple

- Nombre de demandes annuel
- Evolution du nombre de demandes après révision

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€
ETP	0,05	0,02	0,02	0,02	0,02

SYNTHESE			
Type d'action	Management de la mobilité		
Résumé	Révision complète du dispositif d'aide à l'achat vélo		
Lancement	En cours	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	100 000€	ETP moyen/an	0,03

Action 14 : Obtenir le label employeur pro vélo niveau OR (pour la CCCE)

Impact objectif PDMA : ●●●●○

- **Objectif 1** : 20 % des salariés (tous sites confondus) résidant à moins de 10 km ont recours aux modes actifs pour se rendre au travail au moins 30 jours par an.
- **Objectif 2** : 12 % des déplacements professionnels des agents du siège sont réalisés à vélo.

Constat :

Le territoire de la CCCE est très réduit (74 km², plus petit EPCI de Bretagne) et plusieurs agents pourraient se déplacer à vélo à minima dans le cadre de leur mission (25 à 40 % des déplacements sont réalisables en modes actifs d'après une étude de 2023 sur l'usage des véhicules de service).

Description de l'action :

Pour encourager la pratique des modes actifs auprès des agents, tant pour leur déplacement pendulaire que dans le cadre de leurs déplacements professionnels, la CCCE vise l'obtention du label employeur pro-vélo niveau OR pour le site du siège mais déclinera les actions suivantes sur chacun des sites :

- Désignation d'un référent vélo ;
- Communication interne et externe pro-vélo ;
- Sensibilisation/animation auprès des agents ;
- Challenge mobilité ;
- Session d'entretien des vélos ;
- Stationnement vélo pour salariés et visiteurs ;
- Mise à disposition d'une flotte de vélos et équipements annexes ;
- Distribution d'un kit sécurité aux agents.

Points d'attention :

- Valoriser les actions menées auprès des communes pour une diffusion future du label aux acteurs publics du territoire.

Partenaire :

Exemple

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

- Part m (siège)
- Taux de déplacement pendulaire salarié en mode actif.

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT		2 500€	1 000€	1 000€	2 500€
ETP		0,025	0,06	0,06	0,11

SYNTHESE			
Type d'action	Management de la mobilité		
Résumé	Mise en place d'un panel d'action permettant d'atteindre le label employeur pro-vélo niveau OR		
Lancement	2027	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	7 000€	ETP moyen/an	0,06

Action 15 : Systématiser le report vers le vélo pour les trajets professionnels de moins de 4 km

(pour les agents du siège)

Impact objectif PDMA : ●●●○○

Objectif 2 : 12 % des déplacements professionnels des agents du siège sont réalisés à vélo.

Constat :

Une étude de l'usage des véhicules de service du siège a mis en lumière le potentiel important de report modal vers le vélo pour les trajets professionnels (25 à 40 % des déplacements sont réalisables en modes actifs d'après une étude de 2023 sur l'usage des véhicules de service).

Description de l'action :

Pour favoriser la pratique des modes actifs auprès des agents, la CCCE souhaite mettre en place un règlement d'usage de ses véhicules de service visant l'usage, au maximum, des modes actifs pour les déplacements professionnels, peu importe leurs motifs.

Points d'attention :

- Groupe de travail interne (agents de la CCCE) pour définir les conditions précises et les besoins nécessaires à la bonne mise en place du dispositif
- Animation du dispositif auprès des agents pour faciliter son adoption
- Acquisition (si besoin) du matériel nécessaire à la mise en place du dispositif
- Adaptation du logiciel de réservation des véhicules en lien avec le service informatique

Partenaire :

Exemple

- Part m... Profes...
ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE
- Enquête de satisfaction annuelle auprès de agents concernés

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260130-DA_2026_002-DE

CALENDRIER					
	2026	2027	2028	2029	2030
COUT		10 000€			
ETP		0,05	0,03	0,03	0,03

SYNTHESE			
Type d'action	Management de la mobilité		
Résumé	Instauration d'un règlement affectant les déplacements professionnels des agents		
Lancement	2027	Achèvement	Action pérenne
Cout (TOTAL)	10 000€	ETP moyen/an	0,03